



N° 3014

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 3 juillet 2026.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*tendant à favoriser l'orientation et l'insertion professionnelle des collégiens
par des immersions professionnelles tout au long de leur scolarité,*

présentée par
M. Stéphane VIRY,
député.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

L'orientation des jeunes est un enjeu majeur pour notre système éducatif et pour construire le tissu économique de demain.

Plus les années passent et plus les élèves en classe de troisième, sans compter le stage en classe de seconde, peinent à trouver un stage. Complexité administrative, risques engendrés, coût humain et financier engagés : les entreprises en particulier les très petites entreprises (TPE) et les petites et moyennes entreprises (PME) peuvent être découragées et ne plus y recourir.

Par ailleurs, selon le ministère du travail, le CEREQ (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) a publié, en mars 2025, les résultats de l'enquête Génération réalisée auprès de sortants de formations initiales en 2017. Elle révèle qu'un quart des jeunes actifs a envisagé de changer d'orientation professionnelle et engagé des démarches en ce sens entre 2020 et 2023. Cette tendance touche particulièrement les jeunes qui rencontrent des difficultés d'insertion sur le marché du travail mais elle concerne aussi des profils variés.

Enfin, de nombreux jeunes en échec scolaire en voie générale ou technologique citent l'absence de projet professionnel clair comme facteur de démotivation.

Ce phénomène n'est pourtant pas récent dans la mesure où le rapport du Sénat sur le Projet de loi de finances pour 2005 expliquait alors qu'« il est difficile pour un jeune de 15 ou 16 ans de définir un projet professionnel solide » et que l'insatisfaction d'orientation favorise le décrochage. 20 ans après, rien semble n'avoir changé.

Dans ce contexte, le stage de 3ème, bien qu'utile, révèle ses limites. Il offre certes une expérience unique mais il est bien trop court pour permettre une découverte large et diversifiée des métiers. Il pénalise également les élèves des territoires ruraux, où l'offre de stages peut est plus restreinte.

Pourtant, l'orientation représente un levier clé pour réduire l'échec scolaire en donnant du sens aux apprentissages. Elle permet également de limiter les réorientations coûteuses, tant pour les familles que pour l'État, en offrant aux jeunes la possibilité de construire un projet professionnel pleinement éclairé. Une orientation réussie viendra répondre aux besoins

des entreprises en formant des jeunes motivés et informés, prêts à s'engager dans des filières professionnalisantes qui leur conviennent.

C'est dans cette optique qu'il apparaît nécessaire de repenser l'immersion en entreprise, non pas pour la supprimer, mais pour la réinventer.

La présente proposition de résolution prévoit de remplacer le stage tel que nous le connaissons aujourd'hui d'une semaine par dix immersions professionnelles d'une journée réparties sur les classes de 4ème et de 3ème. Ce format présente plusieurs avantages : il permet tout d'abord aux élèves de découvrir une diversité de métiers, allant de l'artisanat à l'industrie en passant par les services, la tech ou la santé. Il s'adapte ensuite aux disponibilités des entreprises, notamment des TPE-PME, qui peuvent plus facilement accueillir un ou plusieurs jeunes pour une journée plutôt que pour une semaine complète. Enfin, il rend l'orientation plus concrète en multipliant les expériences et en offrant aux jeunes une vision plus large des possibilités qui s'offrent à eux.

Ce nouveau modèle bénéficiera à tous les acteurs concernés. Pour les jeunes, il favorise une meilleure adéquation entre leurs aspirations et les réalités du marché du travail. Il réduit également les inégalités territoriales, car les immersions peuvent être organisées localement, y compris dans des zones où les stages d'une semaine sont rares. Enfin, il prépare et encours les élèves à suivre une formation par alternance, réelle voie de réussite professionnelle et d'insertion.

Pour les entreprises, ce dispositif présente l'avantage de réduire les contraintes liées à l'accueil d'un stagiaire. Accueillir un ou plusieurs collégiens pour une journée est en effet bien plus simple que pour une semaine. De plus, en participant à la formation de leurs futurs talents, les entreprises investissent dans leur avenir et anticipent leurs besoins en compétences.

Pour la Nation dans son ensemble, cette approche permet de réduire le décrochage scolaire en donnant un sens concret aux études. Elle optimise également les dépenses publiques en limitant, à terme, les réorientations professionnelles liées à une orientation mal préparée.

Enfin, elle renforce les liens entre l'école et le monde professionnel, facteur essentiel pour favoriser une économie dynamique et compétitive.

Afin de tester ce dispositif, il est proposé de mener une expérimentation dans dix départements. Cette phase permettra d'évaluer l'impact de ce nouveau système sur l'orientation des élèves, leur motivation scolaire et leur insertion professionnelle. Elle permettra également de mesurer l'adhésion des entreprises, notamment des TPE-PME, et d'ajuster le cadre pratique, comme le nombre d'immersions, les modalités d'organisation ou l'accompagnement pédagogique, avant une éventuelle généralisation. Les conseils départementaux, en lien avec la Direction des services départementaux de l'éducation nationale, en tant qu'acteurs clés de l'organisation territoriale et de la politique éducative locale, auront un rôle essentiel à jouer dans cette expérimentation. Leur connaissance fine des réalités locales, leur proximité avec les entreprises et les collèges, ainsi que leur capacité à mobiliser des ressources humaines et financières, seront des atouts majeurs pour assurer la réussite de ce dispositif. Leur concours permettra notamment de faciliter la coordination entre les différents acteurs, d'identifier les entreprises locales prêtes à accueillir des collégiens et de soutenir logistiquement et financièrement la mise en œuvre des immersions.

Cette résolution invite donc le Gouvernement à encadrer cette expérimentation en collaboration avec les rectorats, les chambres de commerce, les branches professionnelles et les conseils départementaux. Il sera essentiel de garantir l'égalité d'accès pour tous les collégiens, y compris ceux en situation de handicap ou issus de milieux défavorisés et ruraux. Il conviendra également d'associer les familles et les équipes éducatives pour assurer un suivi personnalisé de chaque élève. Enfin, une évaluation rigoureuse des résultats sera nécessaire pour en tirer des enseignements concrets.

La France a tout à gagner à innover en matière d'orientation. Cette expérimentation, soutenue par les conseils départementaux, pourrait représenter une première étape vers un système plus efficace et mieux adapté aux réalités du XXI^e siècle.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Article unique

L'Assemblée nationale,

Vu l'article 34-1 de la Constitution,

Vu l'article 136 du Règlement de l'Assemblée nationale,

Considérant que l'orientation des jeunes constitue un enjeu stratégique pour l'avenir de notre pays, tant sur le plan éducatif qu'économique ;

Considérant les difficultés à trouver un stage obligatoire en entreprise durant la classe de troisième et considérant la volonté affichée et accrue des jeunes actifs actuels de se réorienter, souvent par méconnaissance des métiers ;

Considérant que les immersions professionnelles courtes et multiples permettent une découverte plus large des métiers tout en allégeant la charge pour les entreprises ;

Considérant que cette approche favorise la réduction de l'échec scolaire en donnant du sens à l'apprentissage et en améliorant l'adéquation entre les aspirations des jeunes et les besoins des entreprises ainsi que la préparation à l'alternance et à l'insertion professionnelle ;

Considérant que cette mesure s'inscrit dans une vision à long terme de la formation professionnelle où les entreprises voient leur engagement comme un investissement et non comme une contrainte ;

Considérant que les conseils départementaux, en raison de leur connaissance des territoires et de leur proximité avec les acteurs locaux, sont des partenaires incontournables pour organiser et financer cette expérimentation ;

Considérant qu'une expérimentation dans dix départements permettrait d'évaluer l'impact de ce dispositif avant une éventuelle généralisation ;

Invite le Gouvernement à :

1° Mettre en place, à titre expérimental et pour une durée de deux ans dans dix départements représentatifs, le remplacement du stage de

troisième par dix immersions professionnelles d'une journée pour tous les collégiens scolarisés en classe de quatrième et de troisième ;

2° Associer les rectorats, les chambres de commerce, les branches professionnelles, les collectivités territoriales et les conseils départementaux à l'organisation de cette expérimentation ;

3° Garantir un accompagnement pédagogique avant, pendant et après les immersions, incluant une préparation, une restitution et une évaluation ;

4° Veiller à l'égalité d'accès pour tous les élèves, y compris ceux en situation de handicap ou issus de milieux défavorisés et ruraux ;

5° Évaluer les résultats de cette expérimentation, notamment en termes de motivation scolaire, de réduction du décrochage, d'amélioration de l'orientation, de réduction des réorientations et d'adhésion des entreprises, en particulier des très petites entreprises et des petites et moyennes entreprises ;

6° Présenter un rapport au Parlement à l'issue de l'expérimentation, incluant des recommandations pour une éventuelle généralisation ;

7° Sensibiliser les entreprises à l'intérêt de ces immersions comme levier de formation des futurs talents et de fidélisation des vocations ;

8° Encourager les partenariats entre les établissements scolaires, les acteurs économiques locaux et les conseils départementaux pour faciliter l'organisation des immersions.